



DEMANDE D'AIDE A LA SCOLARITE (études supérieures)

Pour bénéficier de l'aide à la scolarité (*conditions cumulatives*), la famille doit :

- Etre allocataire ou avoir été allocataire à la MSA Sud Champagne jusqu'au vingtième anniversaire de l'enfant. Si l'enfant est unique, l'un des parents doit être assuré maladie à la MSA Sud Champagne en l'absence de prestations familiales servies par un autre organisme
- Avoir un QF mensuel inférieur ou égal à 900 € le mois précédent la demande.

L'étudiant doit

- Etre âgé de moins de 25 ans à la rentrée scolaire
- Etre inscrit dans un établissement situé en France métropolitaine et agréé par l'éducation nationale ou le ministère de l'agriculture
- Poursuivre des études supérieures à temps complet ne permettant pas d'occuper simultanément une activité salariée.

A réception des documents, un rendez vous sera fixé par un travailleur social afin d'établir le dossier.

Le document doit être retourné, accompagné des différents justificatifs soit

Par courrier : MSA Sud Champagne – Service ASS
1 Avenue Maréchal Joffre
10000 TROYES

ou

Depuis votre Espace privé sur le site internet MSA :

Rubriques : Contacts & échanges / Envoyer un document
Indiquez dans votre message : « Demande d'aide ASS »

PARENT ALLOCATAIRE	Numéro de sécurité sociale : _____
	Nom : _____
	Prénoms : _____
	Adresse : _____
	Code Postal : _____ Ville : _____
	Téléphone : _____

ENFANT CONCERNE	Numéro de sécurité sociale : _____
	Nom : _____
	Prénoms : _____
	Etablissement fréquenté : _____
	Classe fréquentée : _____

La MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-9 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L.583-3 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation – sans préjudice des sanctions pénales encourues).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole – 19, rue de PARIS 93000 Bobigny, qui a désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse de MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre Ier du titre Ier du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Signature du demandeur

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT	Imprimé de demande complété et signé
	Un certificat de scolarité de l'année scolaire en cours
	L'attestation de quotient familial du mois précédent la demande